

Location de

- La salle de la Maison des Associations**
- La salle polyvalente**

Mairie de Châtel-de-Neuvre

4 Place de la Mairie,

03500 CHATEL DE NEUVRE

Tél. : 04 70 42 08 11

Fax : 04 70 42 09 07

Courriel : mairie.chateldeneuvre@wanadoo.fr

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Tél..... Fax..... email.....

Désire louer la salle

- de la Maison des Associations**
- polyvalente**

du..... au

Nature de la manifestation :

Prix :€ (auquel se rajoutera le prix des charges selon tarif annexé – voir page 3)

Un chèque de caution (250 € pour la maison des associations, 500.00 € pour la salle polyvalente) devra être versé lors de la prise des clés.

Verse ce jour 30 % du montant de la location soit€ à titre d'arrhes. **En cas d'annulation, cette somme ne sera pas rendue.**

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles communales, et accepte le contrat de location suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible.
- L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location. Une location à la journée est de 9 h le matin à 9 h le lendemain en semaine,
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parkings (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages).
- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.

- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- Les sols devront être balayés et lavés correctement, et seront secs au moment du rendu des clés. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle et les plaques chauffantes et le four seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers prévus à cet effet.
- Les bouteilles de verre, plastiques et papiers seront triés et déposés dans les containers réglementaires.
- Tout dysfonctionnement des systèmes de réfrigération, électriques ou de chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie, la semaine précédent la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile et remettra une copie de son attestation d'assurance.

Nota : les chèques sont à mettre à l'ordre de M.. le Trésorier de la commune de Chatel de Neuve

Fait à, le.....

Bon pour accord,

Le locataire,

Signatures :

Le Maire,

Annexe au contrat de location des salles

Salle Polyvalente	Habitants et associations* de Châtel-de-Neuvre	Extérieurs de la commune	Société commerciale
Occupation week-end (du samedi 11 h au lundi 13 h 30) - Avec cuisine : - Sans cuisine : * les associations de Châtel-de-Neuvre bénéficient de 3 mises à dispositions gratuites par an, les autres frais restant à charge	240.00 € 180.00 €	300.00 € 250.00 €	
Occupation en semaine, la journée du mardi 9 h 00 au samedi 9 h 00 - Avec cuisine : - Sans cuisine	100.00 € 80.00 €	150.00 € 120.00 €	250.00 € 180.00 €
Autres prestations : - Electricité, chauffage - Nettoyage avec cuisine - Nettoyage sans cuisine	0.15 € / kwh 120.00 € 100.00 €	0.15 € / kwh 120.00 € 100.00 €	0.15 € / kwh 120.00 € 100.00 €
Caution	500.00 €	500.00 €	500.00 €

Salle maison des associations	Associations de Châtel-de-Neuvre	Habitants de Châtel-de-Neuvre	Extérieurs commune
Week-end, du samedi 11 h 00 au dimanche 11 h 00, ou jour férié	Gratuit	70.00 €	90.00 €
Week-end, du samedi 11 h 00 au lundi 13 h 30	Gratuit	100.00 €	130.00 €
Occupation en semaine, la journée, du mardi 9 h 00 au samedi 9 h 00	Gratuit	50.00 €	50.00 €
Autres prestations : - Electricité, chauffage - Nettoyage	0.15 € / kwh 60.00 €	0.15 € / kwh 60.00 €	0.15 € / kwh 60.00 €
Caution :	250.00 €	250.00 €	250.00 €